



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
21 JUIN 2016

- PRÉSENTS : M. P. MEYLAN, Président
Mme V. MORON, Vice-Présidente
Mmes M. GAY et I. GIANNATTASIO
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, A. CHARVET, F. MERLON et O. OBERSON
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS : Mme C. DUBELLY HATINGUAIS
MM. R. PARTY et B. SCHOPFER
- ABSENTE : Mme M. CONRAD

M. le Président ouvre la séance à 20h00. En cette fin de première année de législature, il tient à remercier les Conseillers(ères) municipaux(ales) pour avoir siégé en harmonie, l'Exécutif pour son efficacité et le secrétariat pour la préparation des assemblées et rédaction des procès-verbaux.

En l'absence du Secrétaire du Conseil municipal, **Mme Moron** est désignée pour le comptage des votes.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2016

Moyennant une légère rectification demandée par **M. Cal Suarez** en page 7, le procès-verbal est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Dépassement des comptes

Suite à la remarque de **M. Schopfer** sur le montant des dépassements faisant l'objet d'une délibération votée lors du dernier Conseil municipal, **M. Bouvier** souhaite préciser que 2015 est l'année ayant le moins de dépassements (CHF 118'000.--) depuis 2011. En effet, ceux-ci s'élevaient à CHF 180'000.-- en 2011, CHF 286'000.-- en 2012, CHF 265'000.-- en 2013 et CHF 400'000.-- en 2014. Il relève donc que l'Exécutif a été assez rigoureux sur les finances.

b) Echangeur de Viry - A40

Suite à l'information transmise lors de la séance du 10 mai 2016 par **M. Oberson** et conformément à ce qui avait été convenu alors, **M. Bouvier** s'est renseigné au sujet du projet de construction d'un échangeur à Viry (A40).

Pour ce faire, il a assisté, sans pour autant y être invité, à la séance de présentation organisée par la Mairie de Viry en présence des services français concernés. Il relève avec étonnement qu'aucune commune frontalière suisse n'y a été conviée, ni aucun service suisse d'ailleurs.

Les effets de cet échangeur sur les communes voisines de Viry, françaises et/ou suisses, n'ont à aucun moment été évoqués. À cette remarque du Maire de Soral, le Maire de Viry lui a même répondu que cela ne le concernait pas, que c'était « chacun chez soi ». Répartie assez malvenue lorsque l'on pense à la vision politique du « Grand Genève » et des intérêts français dans celui-ci.

M. Bouvier décrit la carte représentant le double échangeur et précise qu'il sera muni d'un péage; plus aucun kilomètre d'autoroute n'étant gratuit aujourd'hui en France. Les automobilistes seront taxés d'au minimum EUR 1.70 à chaque passage, et pour faire des économies, ils vont forcément traverser Soral, Sézegnin ou Chancy. Concernant le développement, la zone agricole à proximité sera déclassée et urbanisée, un pont sera érigé au-dessus de La Laine pour rejoindre la route départementale (1206) et un « écopont » sera également bâti pour que la faune puisse traverser l'autoroute. Il faut savoir que ce ne sont pas des projets, le financement ayant d'ores et déjà été trouvé.

Il semble donc évident que tous ces frontaliers, qui augmenteront encore vu le développement prévu, vont traverser nos villages afin d'éviter l'attente encore plus importante aux douanes aux heures de pointe. Face à cela, les différents représentants des petites communes suisses doivent dès à présent se montrer plus convaincants, voire plus agressifs dans leurs demandes au Conseil d'État.

Par ailleurs, **M. Bouvier** a participé à une réunion avec **M. Barthassat**, les différents services suisses concernés ainsi que les Maires d'Avusy, Soral et Perly. Suite aux négociations déjà entamées par Soral, le test actuellement proposé est de modifier les horaires de ses deux douanes ainsi que de celle de Sézegnin (ce qui dépendrait du service de **M. Barthassat**), à savoir les fermer de 00h00 à 8h30 pendant deux mois et étudier les impacts sur Perly et Chancy. Il va sans dire que le village ne peut ni accepter ni absorber cette nouvelle augmentation de trafic, même pendant deux mois. Après cette étape, il y aurait une deuxième partie de test avec les 4 douanes fermées selon ces nouveaux horaires. Il faudra donc être extrêmement vigilant et manifester immédiatement par écrit notre réprobation. Perly et Chancy ont fortement insisté pour obtenir une uniformité et surtout une simultanéité des tests sur les 4 villages mais il semblerait que le Canton ait déjà pris sa décision. Nous ne sommes malheureusement que des pions sur l'échiquier politique.

M. Bouvier mentionne qu'actuellement 55'000 voitures/jour passent la douane à Bardonnex pour entrer sur Genève. Le développement urbain de la zone mentionnée plus haut augmenterait ce trafic déjà conséquent de 1'000 véhicules/jour.

M. Cal Suarez s'interroge sur le possible argumentaire favorable à la route de contournement de Chancy.

M. Bouvier et **M. Beuchat** confirment que le crédit d'étude de CHF 300'000.-- y relatif n'a finalement pas été voté contrairement à ce qui avait été annoncé dans le procès-verbal de la séance précédente. En effet, ce crédit a été adopté en Commission des travaux mais pas par le Grand Conseil, ce sujet étant reporté de séance en séance. Chaque département cantonal passe séparément et par période devant le Grand Conseil, celui de **M. Barthassat** (et donc le crédit d'étude de CHF 300'000.--) ne sera pas entendu avant le mois de décembre.

M. Bouvier indique encore que lors de discussions, deux sons de cloche bien différents émanent du Canton, certains prétendent que l'aménagement du contournement n'est « rien » et d'autres prônent la fermeture des douanes ...

Mme Giannattasio demande si les deux douanes de Chancy sont concernées par le test du changement d'horaire.

M. Bouvier répond par l'affirmative.

Mme Giannattasio propose, selon l'évolution de la situation, de mobiliser la population pour manifester et faire un « sitting » au milieu de la route...

M. Bouvier rappelle que ces informations ne sont pas encore officielles ... La Commune attend donc le programme complet des négociations concernant ces travaux.

M. Charvet demande quel argument avance le Canton pour vouloir absolument échelonner la fermeture des douanes de cette manière.

M. Bouvier lui indique que le Département est convaincu que l'échangeur de Viry n'aura aucun impact sur Chancy. Si Soral ferme (ce qui est à 99% sûr, notamment grâce aux accointances de M. J. Dupraz), les automobilistes resteront sur l'autoroute. Il rappelle également que sa mise en service est prévue en 2021 ... c'est demain ... D'ailleurs, M. Dupraz a entre autres mentionné qu'il s'agissait d'un retour aux années 50 durant lesquelles nous avons vu l'essor des autoroutes, alors qu'aujourd'hui il serait de bon ton de privilégier et de développer le réseau ferroviaire avec un « éco transport » tel que le RER. Son intervention a du reste été applaudie par la globalité de l'assemblée.

L'ensemble du Conseil municipal réagit aux paroles précitées de M. le Maire de Viry et trouve que la seule réponse possible à son manque de considération est la fermeture des douanes jusqu'à 8h30 sans pour autant lâcher du lest sur les 22h00.

M. Cal Suarez donne l'exemple d'une municipalité tessinoise dont les caractéristiques villageoises sont similaires à Chancy : proche de la frontière, rues étroites et sans trottoir. Elle a décidé, pour la sécurité de ses habitants, d'ouvrir la douane qu'une fois les enfants à l'école. Ceci a eu le mérite de faire changer les mentalités, notamment chaque entreprise de plus de 50 employés fait maintenant payer le parking afin d'éviter le 1 conducteur/1 voiture. Cela a permis de changer la vie des habitants mais nécessité la mise en place de macaron et d'un contrôle accru. Il conclut avec humour qu'il serait pour un jumelage avec Ligornetto ...

M. Oberson soulève le problème des heures de pointe du soir durant lesquelles l'argument des horaires scolaires n'est plus pertinent.

M. Bouvier mentionne encore que la route de contournement d'Aire-la-Ville a été décidée après la mort d'un enfant dans le village et qu'il n'a nullement l'intention d'attendre un drame pour agir. Il propose de faire un courrier dès que le programme de fermeture des différentes douanes est connu.

c) Accueil des migrants

M. Bouvier procède à une lecture résumée d'un communiqué de presse publié récemment par le département M. Poggia :

Le Conseil d'État a adopté une base réglementaire lui permettant d'imposer aux communes en cas de situation d'urgence en matière d'asile, la mise à disposition à titre temporaire de leur ouvrage de protection civile. Il a adopté conjointement à l'attention du Grand Conseil un projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'asile, pour ancrer dans une base légale, le principe de la réquisition de bâtiments et de terrains publics aux fins de leur mise à disposition de l'Hospice général pour héberger des requérants d'asile. Le Conseil d'État s'est dès lors doté des mesures juridiques utiles permettant à l'Hospice général d'une part de préparer les abris de protection civile à l'exploitation, d'autre part à réquisitionner des surfaces nécessaires à l'accueil d'un nombre important de demandeurs d'asile.

M. Bouvier s'est dès lors interrogé sur les deux abris de protection civile de Chancy. Suite à une émission de télévision dans laquelle M. Poggia intervenait en mettant en avant « le formidable élan

de la commune de Cologny, favorable à l'accueil des migrants en ouvrant ses abris de protection civile », les secrétariats communaux ont reçu copie de la lettre que Mme la Maire de Cologny lui a adressée, mentionnant en substance :

... Depuis quelques jours, je constate que vous vous obstinez à communiquer par la voie de la presse et lors des séances publiques, avec une manière que je considère comme déloyale à notre égard et consistant à « vendre » votre concept d'hébergement des migrants auprès des autres communes, tout en utilisant le nom de Cologny, ceci sans nous avoir demandé ni obtenu notre accord préalable.

... Cologny n'entend pas s'associer à votre campagne et partant, vous prie de cesser immédiatement toute instrumentalisation de son nom et toute référence à notre commune, au service de votre communication.

Contrairement à ce qui a été relayé dans la presse rapportant vos propos, Cologny n'a pas accepté les migrants.

Cette affirmation relève d'un abus de langage crasse et que je vous invite à corriger par la voie d'un communiqué de presse rectificatif. ...

M. Bouvier souligne le tissu de mensonges transmis à tous les acteurs politiques du Canton.

M. Bono indique que la commune de Corsier a également refusé l'accueil de migrants (voir article TdG du 19 juin 2016).

M. Bouvier a ensuite appelé le responsable des abris de protection civile de la Champagne, M. Sudan, qui lui a confirmé que les locaux sis sur la commune ne sont pas du tout adaptés à l'accueil de migrants.

M. Bouvier mentionne encore le courrier reçu de M. Poggia demandant la mise à disposition du terrain de foot pour l'installation d'un campement de réfugiés auquel la Commune a évidemment répondu défavorablement compte tenu des travaux engagés pour le réaménagement du centre du village ainsi que la situation géographique globalement inadaptée à cet accueil.

M. Cal Suarez ajoute qu'une étude a été réalisée quant au prix des aménagements nécessaires à effectuer pour que les abris PC puissent recevoir des migrants, il s'agit de montants stratosphériques !

L'ensemble du Conseil municipal est outré par l'attitude du Canton, notamment le côté « réquisition forcée ».

d) École

M. Bouvier informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) que l'effectif actuel de 187 enfants passera à 213 élèves inscrits pour la rentrée, dont 38 en 1P. Ceci implique évidemment l'aménagement d'une classe supplémentaire complète.

Compte tenu des délais de commande (7 semaines), **M. Bouvier** demande l'accord de principe du Conseil municipal pour cet achat représentant un dépassement du budget de CHF 14'488.– (TTC).

L'accord de principe est voté à l'unanimité, soit par 8 oui.

M. Bono s'inquiète de savoir, si les frontières sont closes conformément à la discussion précédente, combien d'enfants frontaliers scolarisés à Chancy seront concernés.

M. Bouvier lui indique qu'une rencontre est prévue avec la direction de l'établissement afin de connaître ces chiffres et que dans tous les cas, la priorité est évidemment donnée aux Chancynois.

e) Promotions

M. Bouvier communique avoir tenu compte des remarques faites l'an dernier notamment sur la

problématique de la nourriture. La Commune, avec l'accord de l'Amicale des pompiers, va diversifier ses stands cette année, en ajoutant aux traditionnelles saucisses/frites, paëlla, pizzas et raclette. Il décrit la disposition des différentes activités prévues pour cette belle soirée.

M. Bouvier demande la participation des Conseillers(ères) municipaux(ales) au cortège ainsi qu'à la partie officielle et rappelle que le rendez-vous est fixé à 18h45, entre les deux écoles, le vendredi 1^{er} juillet 2016.

f) « Kit école »

M. Bouvier annonce avec plaisir l'inscription au sol d'un triangle « attention école » au passage piéton de la route de Bellegarde.

g) Sortie du Conseil municipal

M. Bouvier remercie chaleureusement le bureau du Conseil pour l'organisation de la sortie à Gruyère. Il a passé un excellent moment.

h) Fête Nationale

M. Bouvier mentionne qu'il serait ravi de la présence des Conseillers(ères) municipaux(ales) à la partie officielle du 1^{er} Août. Il indique également qu'il n'y aura malheureusement pas de feu de joie à cause des travaux en cours.

i) Remerciements

M. Bouvier se joint à **M. le Président** et remercie à son tour le Conseil municipal pour le travail effectué cette année dans un esprit collégial, ses Adjointes ainsi que le secrétariat pour leur soutien et leur collaboration.

j) Travaux de réaménagement du centre du village

M. Beuchat résume la situation actuelle.

Jeux

Les jeux ont été installés, sauf ceux en cordage qui ne le seront qu'à la fin des travaux afin de ne pas exercer de tentation sur les enfants alors que les aménagements ne sont pas totalement terminés et pourraient induire un manque de sécurité.

Pétanque

Le tournoi de pétanque, organisé annuellement sur le parking en gravier, nécessite entre 15 et 20 terrains pour être en mesure d'accueillir les 30 à 40 équipes participantes. La zone initiale dédiée à cette activité mesurait 10m par 5, celle-ci a été agrandie (13.20m par 2.30m) pour comporter 8 terrains officiels. De plus, tous les cheminements vont mesurer 2.30 de large et pourraient donc constituer des terrains supplémentaires ponctuels pour le tournoi. 2 ou 3 pistes seront éclairées par un mât spécial, dont la clé sera remise au responsable de la pétanque.

Cheminement

Si la matière du Salève est bien posée, le chemin reste praticable même si le temps est pluvieux et les champs le bordant gorgés d'eau. Différents exemples sont cités, notamment sur les communes d'Avully et Cartigny.

Suite à une intervention de **M. Bono**, **M. Beuchat** rappelle le surcoût important lié à l'éventuel changement de revêtement et reste confiant sur la qualité de la matière du Salève et sa mise en place dans les règles de l'art.

M. Beuchat confirme que la matière du Salève ne provoquera pas de dégât sur le terrain multisports dont le sol sera en goudron normal sauf que ses grains sont plus fins (0.4mm) que sur une route (0.8mm).

Parascolaire

L'agrandissement de la zone pavée autour du parascolaire permettra non seulement d'accueillir plus de tables lors des manifestations (Brunchancy entre autres) mais également aux enfants de parcourir un plus long cheminement « au sec » après le chemin en matière du Salève.

Plantations

Les plantations et aménagements paysagers prévus seront effectués cet automne afin de limiter des frais d'arrosage conséquents. En revanche, la zone prévue en herbe sera engazonnée pendant l'été pour permettre l'ouverture de la place de jeux à la rentrée scolaire.

Éclairage

La commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie avait initialement opté pour un mât traditionnel de type « Montmartre ». Suite à l'inquiétude de certains riverains concernant l'importante lumière diffusée dans leur jardin, il a été décidé d'installer des « LED » afin d'une part d'obtenir une luminosité moins violente et d'autre part, d'avoir la possibilité de les programmer pour en diminuer l'intensité de 50% pendant certaines heures de la nuit.

Ces nouveaux luminaires seront installés dans le parc de jeux, sur le chemin des écoliers aux Carrés Verts, le long du mur « Calame » et sur le chemin de la Ruelle.

Ces mâts consomment moins d'énergie que ceux primitivement prévus. Toutefois, en vue de contrôler les coûts, il n'est pour l'instant pas envisageable de remplacer tous les mâts existants.

École

Tous les travaux du secteur 1 (autour de l'école) démarreront juste après les promotions. Petit rappel : le délai référendaire court jusqu'au 28 juin 2016.

Kiosque

Mme Giannattasio se renseigne au sujet de la « disparition » du kiosque sur les plans les plus récents.

M. Beuchat explique qu'il fera partie d'une réflexion ultérieure, une fois que la vision globale des travaux sera un peu plus précise.

Mme Giannattasio précise tout de même que dans le cadre du projet Trait-d'Union, ce sujet a été abordé et qu'il a suscité passablement d'intérêt de la part de nos Aînés.

M. Beuchat souhaite avancer étape par étape et propose d'éventuelles autres alternatives afin de limiter les coûts et d'être au plus près des besoins réels de la population.

k) Mobilité

Pour faire suite à une demande répétée des habitants de Passeiry pour limiter la vitesse dans le hameau à 30km/h, **M. Beuchat** confirme que l'étude (obligatoire) a été menée par Citec via un radar informatif.

Durant celle-ci, il s'avère que 85% des usagers traversent le village à 35 / 40 km/h alors qu'il est limité à 50km/h. La mise en « zone 30 » n'est donc ni pertinente ni justifiable.

Mme Gay demande s'il serait envisageable de mettre l'ensemble du village de Chancy en « zone 30 » ?

M. Beuchat lui explique que très peu de routes cantonales sont limitées à 30km/h et que le marquage au sol n'y est normalement pas autorisé. De ce point de vue là, Chancy fait déjà partie des exceptions, vu le passage piéton de la route de Valleiry. Il rappelle également que la route de Bellegarde fait partie du réseau primaire, et que celui-ci doit garantir le cheminement des convois spéciaux. Il est donc impossible de restreindre les gabarits roulants inconsidérément. Il suggère de réinstaller le radar informatif, mais ne pense toutefois pas que les véhicules roulent à des vitesses démesurées une fois à l'intérieur du village.

l) Aménagement des « Carrés Verts »

M. Beuchat indique que les arguments avancés contre l'aménagement sécuritaire se délitent progressivement. Le cheminement pédestre sécurisé le long de la route de Valleiry pourrait voir le jour.

M. Cal Suarez signale que les numéros de cette résidence sont toujours identiques à ceux de la route de Valleiry et signalés sur celle-ci (alors que le chemin des Carrés est derrière).

M. Bouvier s'engage à relancer la société en charge de cela puisque rien n'a été modifié (voir pv du 26 janvier 2016).

m) Énergie (chauffage à bois)

M. Beuchat persévère dans ses démarches pour trouver une bonne solution pour Chancy.

Il faut savoir que pour les communes équipées ultérieurement, les prix sont plus élevés, de l'ordre de 20 à 23 cts le kwh à Cartigny et de 15 à 17 cts à Aire-la-Ville avec le chauffage Cadium (issu de l'incinération des déchets des Cheneviers), contre 11.5 cts à Chancy, mais que le contrat courant jusqu'en 2026 n'est pas respecté.

M. Beuchat souhaite réfléchir à un nouveau contrat pour éviter le désengagement complet des SIG en 2026. Toutefois, il tient à faire attention à ne pas contraindre les privés ayant accepté de faire les installations chez eux à devoir payer plus cher.

M. Beuchat suggère de négocier avec les SIG pour réinvestir dans de nouvelles installations dès maintenant quitte à ne pas les utiliser dans l'immédiat. Leur exploitation pourrait ensuite être confiée à Alpiq ou Serbeco, dont les coûts sont moins élevés. Certes, la Commune devrait payer un peu plus cher le kwh (14 cts, par exemple) et en contrepartie de ce tarif restant bas, s'engagerait à soutenir les SIG dans leur politique de développement durable en achetant de l'énergie verte. Actuellement tous les bâtiments communaux sont illuminés par de l'électricité bleue (européen) et depuis cette année, il serait possible d'acheter de l'énergie verte certifiée suisse. Le barrage de Chancy ayant été labellisé récemment, il serait cohérent d'acheter près de chez nous. Dans cette idée, toutes les parties sortiraient gagnantes.

M. Bono mentionne certains chiffres émis par la Romande Énergie.

M. Beuchat indique que différentes taxes s'ajoutent au prix mentionné en « accroche ». Toutefois, il s'agit avant tout de décider si la Commune « joue » le jeu vert en respectant l'environnement, ou choisit de payer le moins cher possible (en prenant par exemple de l'énergie nucléaire en France pour largement moins cher).

Mme Giannattasio remercie vivement **M. Beuchat** pour son énorme travail et son investissement conséquent dans l'étude de ce dossier.

M. Cal Suarez se renseigne sur l'étude récente menée sur la géothermie.

M. Beuchat explique qu'actuellement, la chaleur est pompée à faible profondeur pour les nouvelles habitations bénéficiant des nouveaux standards d'isolation. En revanche, dans un bâtiment plus ancien les radiateurs ne seraient pas suffisants et nécessiteraient d'être changés.

M. Meylan précise qu'il est important de respecter un équilibre et ne pas surconsommer la géothermie, sous peine de geler les terrains.

n) Gravières

Suite à la délibération défavorable au projet de gravière de M. Maury, ce dernier est venu à la rencontre de la Commune.

Il semble n'y avoir aucun problème pour revoir le plan de remblayage afin d'éviter le fameux « mur » initialement prévu. Le signalement des gabarits envisagés a été demandé, ainsi les deux buttes les plus élevées seront « visualisées » par des cordages rouges afin que la Commune

puisse se rendre compte de la hauteur envisagée. En outre, des coupes détaillées du remblayage ont été demandées.

D'autre part, un autre carriériste a contacté la Commune car il souhaite étendre son activité en Suisse. Il s'agit de la gravière Sasso ayant déjà un projet près de Cartigny. Il s'agit d'un contact informel : aucun projet n'est prêt à être déposé pour l'instant.

M. Beuchat envisage de ne pas mettre d'emblée « les pieds au mur » afin de garder une marge de négociation, notamment par rapport à la distance avec les habitations et pouvoir augmenter les 150m légaux. Il précise que si une demande est déposée pour les terrains des Bouveries, elle sera probablement acceptée, contrairement aux terrains entre Champlong et la route de Valleiry, estampillés en attente par manque de desserte pour les camions.

Mme Gay s'inquiète au sujet de la qualité des matériaux enterrés.

M. Beuchat la rassure, depuis 2016 le contrôle est drastique quant aux matériaux de remblayage. Il donne notamment l'exemple de matière extraite d'une gravière, qui n'a pu y être remise suite à la constatation de traces de plomb dans sa composition.

M. Beuchat précise que dans les autres communes, une commission de suivi des gravières impliquant les riverains a été mise en place et se réunit deux fois l'an pour adapter l'exploitation.

o) Plan directeur cantonal

M. Beuchat annonce que le plan directeur cantonal a récemment été mis à jour, avec réserves, et adopté par Berne.

Le plan directeur communal doit donc être mis en conformité avec le plan cantonal, sans toutefois le faire avec précipitation. En effet, l'étude du développement de l'aéroport va probablement nécessiter certaines contraintes quant à l'aménagement du territoire et avoir un impact sur les terrains communaux qui ne seront plus déclassables. La route d'évitement et les gravières devraient également y être intégrées.

p) Compagnie des sapeurs-pompiers

M. Hugon indique que suite à plusieurs concertations avec les compagnies de sapeurs-pompiers d'Avully, Chancy et Avusy, une convention devrait être signée prochainement et un piquet devrait être mis en place pour le début 2017.

q) Restaurant scolaire

M. Hugon annonce que malgré l'augmentation des enfants, l'utilisation du restaurant actuel devrait encore être possible cette année. Il informe le Conseil municipal que suite à l'audit réalisé, une séance a été organisée avec les intervenants pour parcourir tous les points soulevés.

M. Hugon communique que la Commune profitera de la rentrée pour appliquer les conseils les plus simples mais que les réfections de plus grande envergure (plus coûteuses) devront attendre. Il n'y a en effet que peu de manquement lié au personnel par rapport à ceux liés au bâtiment en lui-même.

M. Hugon s'engage à tenir la commission des affaires sociales, sports et loisirs informée des changements. Il mentionne l'installation d'un téléphone fixe au rez-de-chaussée, la mise en place d'un vestiaire pour les dames de cuisine et l'affichage de feuilles « auto-contrôle » (mains courantes) dont **M. Cal Suarez** propose de fournir des exemples.

4. DÉSIGNATION

a) Désignation d'un nouveau membre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs

Suite à la démission de **Mme Moron**, **M. le Président** passe la présidence à **Mme la Vice-Présidente** afin de pouvoir proposer sa propre candidature.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **Mme la Vice-Présidente** met cette proposition au vote.

La candidature de **M. Meylan** est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Il est pris acte de cette désignation.

5. PROJET DE RÉSOLUTION

a) Proposition relative à la promotion au grade de lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Chancy

M. le Président donne lecture du projet de résolution et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

M. Bouvier reprend brièvement l'historique de la compagnie des sapeurs-pompiers de la Commune et de l'implication de M. Giuriani en son sein.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Trait-d'Union

Mme Giannattasio relève que la FASe a beaucoup de mal à approcher les Chancynois âgés de 15 à 17 ans. Le projet avance donc avec les jeunes adultes et une séance d'information a été organisée.

Table ronde des Aînés

Mme Gay tient à remercier la Commune pour l'organisation de ces déjeuners. Elle en a partagé un et a trouvé nos « jeunes expérimentés » emballés par cette idée dont les retombées semblent extrêmement positives.

M. Bouvier encourage donc la commission des affaires sociales, sports et loisirs à poursuivre cette action et augmenter ce poste lors de son inscription au budget 2017.

b) Commission de la communication et des relations publiques

En l'absence de **Mme Dubelly Hatinguais**, **Mme Giannattasio** rappelle que le délai de retour des articles pour le ChancyLien est fixé au 15 août 2016.

c) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan travaille sur le couvert avec la CMNS (commission des monuments et des sites). Partisans de l'association Braillard, la commission insiste sur le fait que cela doit apporter plus de lumière et d'espace à la salle communale. Le projet sera revu pour tenir compte de ces remarques. Le couvert sera isolé et accolé au bâtiment principal, ce qui en permettra l'utilisation toute l'année. Il ajoute que dans l'ensemble, la discussion a été positive.

d) Divers

Mme Gay souhaite organiser une journée de nettoyage en automne, ce qui permettrait de ramasser les déchets liés aux activités de l'été (bbq, pique-nique ..). Elle propose d'impliquer plus l'école car si la Commune souhaite que les choses évoluent, il faut que les mentalités changent, en passant par les enfants, cela semblerait plus facile.

M. Beuchat lui suggère d'en parler avec **M. Hugon**, Adjoint en charge de ce dicastère, pour en discuter avec les enseignantes afin de leur laisser le temps d'inclure un projet de ce type dans le programme scolaire.

Mme Gay signale que la petite cabane en bois destinée aux enfants implantée à la place de jeux sise route de Bellegarde, vacille méchamment. Elle demande à ce que **M. Gunter** vérifie qu'il n'y ait pas de danger pour ceux-ci.

Mme Giannattasio demande s'il est envisageable de changer les luminaires au chemin des Raclerets. En effet, depuis la densification du quartier, la multiplication des sources de lumière rend l'assombrissement des chambres pour la nuit beaucoup plus compliqué. Elle souhaite que ces travaux fassent l'objet d'un devis.

M. Merlon indique avoir croisé tardivement le véhicule de Park Management roulant trop vite, vraisemblablement pour aller fermer la douane à l'heure.

M. Bouvier lui confirme que le secrétariat écrira un courrier.

M. le Président lève la séance à 22h30.

Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan

La Secrétaire
Joëlle Noverraz

Valérie Moron

Valérie Moron